

ACTION URGENTE

ZIMBABWE. LIBÉRATION SOUS CAUTION D'UNE AVOCATE SPÉCIALISÉE DANS LES DROITS HUMAINS

Beatrice Mtetwa, avocate très en vue spécialiste des droits humains, a été libérée sous caution par un juge de la Haute Cour lundi 25 mars 2013. Elle était maintenue en détention depuis le 17 mars. Malgré une injonction de la Haute Cour, datée du 18 mars, ordonnant sa libération immédiate, un tribunal de première instance avait dans un premier temps refusé de la libérer sous caution le mercredi 20 mars.

Au matin du dimanche 17 mars, **Beatrice Mtetwa** a répondu à l'appel d'un client, Thabani Mpofu, membre du personnel du cabinet du Premier ministre, Morgan Tsvangirai. Lorsqu'elle est arrivée chez lui, la police menait une perquisition. Elle a demandé à voir le mandat de perquisition et a dit aux policiers que ce qu'ils étaient en train de faire était « illicite, inconstitutionnel, illégal et antidémocratique ». Les agents ne lui ont pas présenté le mandat. À la place, ils l'ont arrêtée pour « obstruction à la justice ».

À la suite de son arrestation, les avocats de Beatrice Mtetwa ont obtenu de la Haute Cour qu'elle ordonne la relaxe immédiate de cette femme au motif que son arrestation était illicite. La police n'a pas obéi à cet ordre et l'avocate est restée en garde à vue. Le 20 mars, elle a été placée en détention provisoire après le rejet, par un tribunal de première instance de Harare, de sa demande de libération sous caution. Le 21 mars, les avocats de Beatrice Mtetwa ont déposé une requête urgente auprès de la Haute Cour pour demander sa libération. Le vendredi 22 mars, l'avocate a donc comparu devant un juge de la Haute Cour mais l'audience devant déterminer si elle pouvait être libérée sous caution a été repoussée au 25 mars, obligeant Beatrice Mtetwa à passer le week-end en prison. Elle a passé au total huit nuits en détention. Elle a été libérée moyennant le paiement d'une caution de 500 dollars des États-Unis après que le juge de la Haute Cour a écarté la décision du tribunal de première instance.

Amnesty International estime que l'arrestation et le placement en détention de Beatrice Mtetwa représentent une attaque contre les juristes au Zimbabwe, et plus particulièrement contre les avocats spécialistes des droits humains. Les avocats zimbabwéens spécialisés dans les droits humains défendent courageusement les militants politiques et les défenseurs des droits humains, dans un contexte où les violations généralisées du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion s'intensifient au Zimbabwe à l'approche de l'élection présidentielle de 2013.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment mais Amnesty International va continuer à suivre l'évolution de la situation.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 20/13 (AFR 46/002/2013). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR46/002/2013/fr>

Nom : Beatrice Mtetwa
Genre : femme

Informations complémentaires sur l'AU 20/13, AFR 46/003/2013, 27 mars 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

